

AVIS DE CONCOURS

LOT N°1

La Banque Nationale Agricole annonce l'ouverture d'un concours externe (lot n°1), pour le recrutement de trente-six informaticiens, destiné à répondre aux besoins de son siège conformément aux profils décrit ci-après :

I. Profils et nombre de postes ouverts :

Pôle	Profil	Nombre
<i>Direction Centrale Audit et Inspection</i>	Master en Informatique de gestion	2
	Ingénieur en Informatique	1
<i>Direction Centrale du contrôle permanent et de la conformité</i>	Ingénieur en sécurité informatique	1
	Master en Informatique de Gestion	1
<i>Pôle Opérations et Services Client</i>	Master en Informatique de Gestion	1
TOTAL		6

Structure	Poste	Diplôme Exigé	Nombre
<i>Pôle Organisation et Système d'Informatique</i>	Ingénieur Développement FULL STACK	Ingénieur en informatique	10
	Ingénieur SCIENCE DATA	Ingénieur / Master en statistique et analyse d'information ou en Data Science	2
	Technicien d'exploitation	Technicien Sup / Licence en informatique ou TELECOM	4
	Ingénieur DEVOPS	Ingénieur en informatique	3
	Ingénieur Système	Ingénieur en informatique	4
	Ingénieur Base de données	Ingénieur en informatique	2
	PMO	Master en Management du SI ou équivalence des diplômes étrangers	3
	AMOA	Master en Management du SI ou équivalence des diplômes étrangers	2
TOTAL			30

II. Conditions de participation au concours :

1. Conditions générales

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Etre âgé de 40 ans au plus à la date de clôture de l'inscription en ligne ;
- Etre titulaire du diplôme exigé dans la spécialité prévue dans le tableau ci-dessus ;

- Les candidats titulaires du diplôme d'ingénieur doivent être inscrits à l'**Ordre des Ingénieurs Tunisiens**.

NB : Les diplômes étrangers ou délivrés par les institutions d'enseignement privés ne sont acceptés que s'ils sont accompagnés d'une copie certifiée conforme à l'originale de la décision d'équivalence décernée par les services concernés du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

III. Etapes du concours :

Le candidat ne peut postuler qu'à un seul poste sous peine de rejet de sa candidature.

1. Inscription en ligne :

Le candidat répondant aux conditions de participation au concours et souhaitant postuler à l'un des postes susvisés, doit obligatoirement s'inscrire sur les sites web de la Banque Nationale Agricole : www.bna.tn et mybna24.bna.tn via la rubrique **recrutement à partir du 04/06/2024 jusqu'au 25/06/2024 à minuit. Passée cette date, aucune inscription ne peut être effectuée.**

Les données introduites par le candidat, lors de l'inscription en ligne, doivent être exactes sous peine de rejet de sa candidature. **Aucune modification ne peut être effectuée par le candidat après validation de son inscription en ligne.**

Le candidat doit consulter sa messagerie électronique pour vérifier que son inscription a été acceptée.

Date d'ouverture de l'inscription en ligne : le 04/06/2024

Date de clôture de l'inscription en ligne : le 25/06/2024 à minuit

2. Présélection

Les candidats seront présélectionnés sur la base de leurs scores individuels obtenus lors de l'inscription en ligne et qui sont calculés selon le barème suivant :

- **L'expérience professionnelle** dans le domaine de compétence exigée en nombre de mois : **40 %**
 - ✓ 0 mois < Expérience ≤ 12 mois : 8%
 - ✓ 12 mois < Expérience ≤ 24 mois : 16%
 - ✓ 24 mois < Expérience ≤ 36 mois : 24%
 - ✓ 36 mois < Expérience ≤ 48 mois : 32%
 - ✓ 48 mois < Expérience ≤ 60 mois : 40%

A noter que :

- ✓ Ce pourcentage sera calculé au prorata du nombre de mois d'expérience ;
- ✓ Le candidat doit présenter une copie certifiée conforme à l'originale du contrat SIVP ou le relevé CNSS justifiant son expérience professionnelle.
- **La moyenne du cursus universitaire** est calculée sur la base de :
 - ✓ La moyenne du baccalauréat obtenue : **20%**
 - ✓ Les moyennes des trois (03) dernières années d'études y compris la moyenne du Projet de Fin d'Etudes ou de la Mémoire de Fin d'Etudes : **40 %**

Pour chaque poste, les candidats seront classés par ordre de mérite en fonction de leurs scores individuels. Seul les dix (10) premiers candidats seront présélectionnés et invités à soumettre leurs dossiers de candidature.

En cas d'égalité des scores individuels, les candidats ex-aequo seront partagés en privilégiant le plus âgé.

3. Constitution et étude des dossiers

3.1 Constitution des dossiers

Les candidats présélectionnés seront invités par message électronique (sms et e-mail) à envoyer leurs dossiers de candidature par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : « BANQUE NATIONALE AGRICOLE, Avenue Mohamed V - 1002 – Tunis ». Ils devront respecter la date limite indiquée dans le message électronique susmentionné, le cachet de la poste faisant foi de la date d'envoi.

Le candidat doit obligatoirement mentionner sur l'enveloppe externe l'intitulé du poste auquel il postule et y inclure les pièces suivantes :

- ✓ Une copie d'une pièce d'identité (CIN) ;
- ✓ Un bulletin n°3 datant de trois (3) mois au plus, à la date de clôture de l'inscription en ligne ou, le cas échéant, le reçu attestant le dépôt d'une demande à cet effet ;
- ✓ Des copies certifiées conforme à l'originale du Diplôme du Baccalauréat et du relevé des notes ;
- ✓ Une copie certifiée conforme à l'originale du relevé des notes des trois (03) dernières années d'étude y compris la moyenne du Projet de Fin d'Etudes ou Mémoire de Fin d'Etudes ;
- ✓ Une copie certifiée conforme à l'originale : du Diplôme de fin d'étude ou de l'attestation du diplôme ou de l'attestation de réussite le cas échéant ;
- ✓ Une copie conforme à l'original du contrat SIVP ou copie du relevé CNSS justifiant son expérience professionnelle ;
- ✓ Un certificat d'équivalence pour les diplômes étrangers ou délivrés par les institutions d'enseignement privé ;
- ✓ Pour les ingénieurs en informatique, une copie certifiée conforme à l'originale de l'attestation de leur inscription au conseil de l'Ordre des Ingénieurs Tunisiens.

3.2 Etude des dossiers

Est rejeté tout dossier de candidature :

- Ne comportant pas les documents exigés pour le poste auquel le candidat a postulé ;
- Ne mentionnant pas sur l'enveloppe externe le libellé du poste ;
- Comportant une candidature à plus qu'un poste parmi les postes ouverts ;
- Parvenue après la date limite de l'envoi des dossiers de candidature (le cachet de la poste faisant foi) ;
- Adressé à la Banque Nationale Agricole par dépôt direct au bureau d'ordre (Siège et agences).

Les candidats présélectionnés dont les dossiers de candidature ont été acceptés, seront invités par messagerie électronique (sms et e-mail) précisant la date, le lieu et l'heure de déroulement des épreuves écrites.

La liste des dix (10) premiers candidats ayant réussis les épreuves écrites et retenus pour passer l'épreuve orale sera publiée sur les sites web de la Banque Nationale Agricole www.bna.tn et mybnah24.bna.tn via la rubrique **recrutement**.

Dans un délai ne dépassant pas cinq (05) jours à compter de la date de publication de la liste précitée, les candidats non retenus pour l'épreuve orale peuvent adresser leurs réclamations sur les résultats de l'épreuve écrite et ce, par courrier électronique adressé à l'adresse suivante : **recrutement1@bna.tn**

4. Déroulement de l'épreuve orale :

Les candidats retenus à concourir sont convoqués par message électronique (sms et e-mail) qui fixent la date des épreuves orales d'admission.

Les épreuves orales se dérouleront au **Centre de Formation de la Banque Nationale Agricole sis au 29 Rue Hasdrubal 1001 – Tunis-**.

Seuls les candidats ayant obtenu **une moyenne générale** égale ou supérieure à 50/100 peuvent être déclarés admis et ce, dans la limite des postes à pourvoir. Ils seront classés par ordre de mérite et, en cas d'égalité, par ordre d'âge décroissant.

La moyenne générale sera calculée comme suit :

- **Une première moyenne M1, celle du dossier de présélection qui sera pondérée à 30% ;**
- **Une deuxième moyenne M2, celle de l'examen écrit qui sera pondérée à 30% ;**
- **Une troisième moyenne, celle de l'examen oral qui sera pondérée à 40% (la note attribuée au candidat sera notée sur 20 puis multiplier par 2) calculée comme suit :**
 - Une note de 0 à 5 points attribuée sur la culture Générale ;
 - Une note de 0 à 5 points attribuée sur la Communication, Présentation et Expression ;
 - Une note de 0 à 10 points sur les aspects techniques ;

$$\text{Moyenne Générale} = M1 + M2 + M3$$

IV. Proclamation des résultats et admission définitive

La liste des candidats admis, classés par ordre de mérite, sera publiée sur le site web de la Banque Nationale Agricole.

Aucun candidat ne sera déclaré définitivement admis qu'après avoir passé une visite médicale par le médecin de la Banque et avoir été déclaré apte à l'exercice des fonctions qui lui seront attribuées.

Le candidat déclaré inapte sera remplacé par le premier sur la liste complémentaire établie à cet effet. La liste des candidats définitivement admis sera publiée sur le site web de la Banque Nationale Agricole et les candidats seront convoqués par message électronique (sms et e-mail) qui fixeront la date de prise de leurs fonctions.

Le candidat déclaré définitivement admis et qui refuse le poste auquel il a postulé ou qui ne se présente pas dans un délai de 5 jours ouvrable à compter de la réception du message électronique d'admission, perdra le bénéfice d'admission et sera remplacé par le premier candidat sur la liste complémentaire précitée.